

## **PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

***Etaient présents*** : MMES MOREAU – BERTHAUD – SIRUGUE – MEVOLHON - SOUILLOT  
MM. DESCOURVIERES — JOURDHIER – JACQUET – BANDI – FORT – MOUTRILLE - REIS –  
GUIDOT – GUIRAO.

M. REIS Nicolas est nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h35.

### **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 MARS 2017**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le maire sollicite l'accord du conseil pour l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir le vote d'une motion pour le maintien de la gratuité des transports scolaires suite au transfert de cette compétence du Conseil Départemental de la Côte d'Or au Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.

Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

#### **I – REMBOURSEMENT TOUT SINISTRE**

Vu l'article L2122-22 modifié par la loi n°2017-257 du 28 février 2017 - art. 74, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à accepter les indemnités de sinistre pendant toute la durée du mandat.

#### **II – POINT RESTAURATION EGLISE**

Le maire fait un point sur les travaux de restauration qui ont pris un peu de retard. L'accord concernant l'engagement de la tranche 2 a été donné à Monsieur l'architecte malgré l'incertitude de notre demande de subvention auprès du conseil régional pour cette tranche de travaux. En effet, depuis l'obtention d'une subvention de 15 000€ pour la tranche 1, le Conseil Régional a modifié les règles d'éligibilité pour ce type de dossier. Une note explicative a été adressée à Madame La Présidente de la Région Bourgogne Franche Comté demandant une attention bienveillante sur notre demande, sachant que cette restauration a été engagée en 2016, avant la modification de leur règlement d'attribution.

Le maire a pris conseil auprès de la trésorière de St Jean de Losne qui en cas de réponse négative de la Région nous orientera, si besoin, sur l'ouverture d'une ligne de crédit taux actuel à 0,7%.

La prochaine réunion de chantier est prévue le 20 Avril. D'ici là les échafaudages devraient être installés.

Le déblocage de 15 000€ de l'emprunt Banque Populaire a été demandé pour début Mai.

#### **III – MOTION POUR MAINTIEN DE LA GRATUITÉ DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Dans le cadre de la loi NOTRé, la compétence transports scolaires sera transférée du Conseil Départemental au Conseil Régional à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Malgré l'engagement de la Présidente du Conseil Régional de maintenir la gratuité des transports scolaires, les familles devront s'acquitter de frais de dossier d'environ 120 € par enfant transporté.

Le Conseil Municipal demande donc à la Présidente de la Région de maintenir la gratuité du service pour les familles de Côte d'Or. Le conseil vote cette motion à l'unanimité.

#### **IV - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

La séance est placée sous la présidence de M. JACQUET 1<sup>er</sup> Adjoint, qui présente le compte administratif 2016 dressé par le Maire qui s'établit ainsi :

##### **SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses	68 136 ,56 €
- Recettes	91 280,80 €
Soit un excédent de	23 144,24 €

##### **SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses	329 606,22 €
- Recettes	366 097,54 €
Soit un excédent de	36 491,32 €

**Résultats de l'exercice 2016 :**  
**23 144,24 + 36 491,32 = excédent de 59 635,56 €**

En reprenant les résultats cumulés des exercices antérieurs :

##### **INVESTISSEMENT**

Excédent au 31.12.2015	33 057,92 €
Résultat exercice 2016	23 144,24 €
Excédent global au 31.12.2016 (à reporter)	56 202,16 €

##### **FONCTIONNEMENT**

Excédent au 31.12.2015	118 142,74 €
Part affectée à l'investissement 2016	30 000,00 €
Excédent exercice 2016	36 491,32 €
Excédent global au 31.12.2016 (à reporter)	124 634,06 €

##### **Trésorerie au 31.12.2016**

Excédent investissement	56 202,16 €
Excédent fonctionnement	124 634,06 €

**Total fonds libres** **180 836,22 €**

Le Maire se retire de la salle, M. JACQUET soumet le compte administratif au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

### **III – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016**

Le compte de gestion 2016 dressé par le Trésorier de Saint-Jean-de-Losne fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif.  
Soumis au vote il est adopté à l'unanimité.

### **IV – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Chacun des membres de l'assemblée a reçu, avec la convocation à la réunion de ce jour, le dossier budgétaire comprenant les propositions pour 2017. Celles-ci tiennent compte des orientations discutées lors des précédentes réunions du conseil municipal et principalement pour cette année, la poursuite de la restauration de l'église et la création d'une aire de jeux pour les enfants 2/12 ans, la seconde tranche de rénovation de l'éclairage public en lien avec le SICECO.

#### **A) Affectation des résultats globaux 2016.**

Le Maire propose :

#### **INVESTISSEMENT**

Excédent de **56 202,16 €** reporté en recettes compte 001

#### **FONCTIONNEMENT**

Excédent de **124 634,06 €** reportés :

- **20 450,00 €** en recettes d'investissement article 1068
- **104 184,06 €** en recettes de fonctionnement compte 002.

Soumis au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **B) Inscription Investissement.**

#### **DEPENSES**

- Remboursement capital des emprunts.
- Provisions pour équipements divers.
  
- Travaux Eglise.
- Rénovation éclairage public communal SICECO

#### **RECETTES**

- FCTVA.
- Affectation part excédent fonctionnement.
- Résultat reporté.
- Subvention DETR église.
- Subvention Ministère de l'Intérieur (sénateur) pour église.
- Subvention Région pour l'église.
- Subvention du Département pour l'église,

#### **C) Inscription Fonctionnement.**

#### **DEPENSES**

- Prévisions habituelles nécessaires à la gestion.
- Subventions aux associations identiques à 2016.

## **RECETTES**

- Dotations.
- Locations.
- Contributions directes.
  - o **Taux des taxes communales :**

Après avoir pris connaissance des documents transmis par les services fiscaux et examiné les simulations de progression éventuelles et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix Pour (4 voix pour ne pas changer, 1 voix pour une augmentation de 0.5% et 1 abstention) décide d'appliquer une hausse de 1 % uniforme sur les taux des taxes :

▪ Taxe habitation	<b>7,85 %</b>
▪ Taxe Foncière bâti	<b>17,78%</b>
▪ Taxe Foncière non bâti	<b>30,34 %</b>
▪	

Soit un produit fiscal prévisible de **186 193 €** (l'augmentation de 1 % conduit à une recette supplémentaire de **1880 €**).

Compte tenu des décisions arrêtées, le budget primitif 2017 se présente ainsi :

## **INVESTISSEMENT**

Dépenses et recettes équilibrées à 601 451.22 €

## **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	491 599.06 €
Recettes	516 429.06€

Soumis au vote, le Budget Primitif 2017, voté par chapitre, est adopté à l'unanimité.

## **V – INFORMATIONS DIVERSES**

Rappel de la tenue du bureau pour les élections présidentielles.

Courrier reçu de M. Sauvadet concernant le vœu de soutien des élus de la majorité du Conseil Départemental aux Maires, suite au dessaisissement des cartes d'identité, vœu adressé à M. le Ministre de l'Intérieur.

Courrier du Syndicat du Bassin de la Vouge : rapport d'activité 2016.

Gestion des cimetières : une réunion organisée par l'AMF a eu lieu à BROIN le 17 mars 2017 sur la législation funéraire.

Courrier du diocèse de Dijon : dépliant « Un monde à vivre ensemble ».

Demandes de subvention MFR Agencourt, AFSEP : réponse négative leur sera adressée.

Bulletin municipal de Juin 2017 : planning de dépôt des articles.

Salon Fluvial à St Jean de Losne : le 29 avril à 10H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.